

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 00991

Numéro SIREN : 513 857 805

Nom ou dénomination : 2JRS ARCHITECTURES

Ce dépôt a été enregistré le 11/05/2022 sous le numéro de dépôt A2022/018409

2JRS ARCHITECTURES

S.A.S d'architecture au capital de 8.000 €

Siège social : 2871 avenue de l'Europe – Parc d'activités de Sermenaz

69140 RILLIEUX LA PAPE

513.857.805. RCS LYON

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE EN DATE DU 12 AVRIL 2022

Le mardi 12 avril 2022, à 11 heures, au siège social,

Monsieur Jocelyn CROUZET, Président et actionnaire unique de la société 2JRS ARCHITECTURES a pris des décisions sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Rapport du Président sur l'activité et les résultats de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes annuels et des conventions.
- Affectation du résultat.
- Reconstitution des capitaux propres.

Il a établi les rapports ci-après intégralement retranscrits.

[...]

VIII – RECONSTITUTION DES CAPITAUX PROPRES

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 font apparaître un bénéfice de 78.522 €.

L'approbation de l'affectation de la somme de 22.949,22 € au compte REPORT A NOUVEAU permettrait à notre société de reconstituer ses fonds propres.

LE PRESIDENT
Jocelyn CROUZET

[...]

Ceci exposé, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes :

[...]

CINQUIEME DECISION

L'actionnaire unique constate que, ensuite de la deuxième décision, les capitaux propres de la société ont été reconstitués et donne tous pouvoirs au Président à l'effet de procéder aux formalités consécutives à la reconstitution des fonds propres auprès des différentes administrations, notamment pour faire radier la mention auprès du tribunal de commerce.

Le présent procès-verbal a été établi postérieurement à la prise de décisions et signé électroniquement à la date figurant ci-dessous par l'actionnaire unique.

L'ACTIONNAIRE UNIQUE
Jocelyn CROUZET